

ABONNEMENT.

SEMMER... 80 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la répartition
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois
bros-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Septembre 1876.

Bulletin politique.

Le Nord nous donne en ces termes l'opi-
nion de la diplomatie russe sur les condi-
tions auxquelles devrait être faite la paix en
Orient :

Les derniers succès de l'armée serbe
ont modifié la situation diplomatique, et les
négociations en vue de la paix, comme les
clauses de celle-ci, devront nécessairement
en ressentir.

Battus par les Monténégrins, battus en
fin de compte par les Serbes, les Turcs n'ont
pu formuler de ces conditions qui sont
le prix de la paix accordée par le vainqueur
ou vaincu, et la consécration de la défaite
ou de la victoire. Nous ne pensons pas
qu'il puisse être question, non pas seule-
ment de la déchéance du prince Milan, ni
de l'occupation de forteresses serbes, mais
même d'une indemnité de guerre.

Le statu quo ante bellum pur et simple
doit être la base de la médiation proposée
par les puissances, et acceptée par la Serbie
avec une spontanéité dont la victoire d'A-
leximatz double la valeur, et dont l'Europe
doit lui tenir compte comme d'un acte de
déférence. C'est maintenant la Turquie qui
a le plus grand besoin de la paix, non peut-
être qu'elle ne puisse renouveler l'effort
qu'elle vient de tenter avec l'insuccès que
l'on sait, et en risquant toutefois une nou-
velle et plus grave défaite, mais surtout
parce que la victoire des Serbes va avoir
dans tout l'Orient un retentissement qui
pourrait bien amener de nouveaux éléments
de conflits et de nouveaux acteurs sur le
théâtre de la guerre.

La tentation sera grande, maintenant,
pour toutes les victimes de la mauvaise
administration turque, à commencer par les

Candiotes, d'entrer en ligne, et la levée de
boucliers de la Crète amènerait presque for-
cément dans un temps donné l'intervention
de la Grèce. Tous les ennemis nés de la
Porte feront ce raisonnement bien simple
que s'il a suffi d'un petit pays de 4,200,000
âmes, mal préparé à la guerre, pour tenir
tête avec une armée improvisée à toutes les
forces turques, celles-ci seraient incapables
de faire face à de nouvelles et plus puissantes
attaques.

Ces perspectives de conflagration plus
vaste, si elles sont une raison pour la diplo-
matie européenne de se hâter dans son
œuvre de pacification, sont aussi et avant
tout pour la Turquie un motif de ne point
entraver cette œuvre par des prétentions
injustifiées et inadmissibles. Le gouverne-
ment turc doit savoir ce qu'il lui en coûte
rien que pour suffire aux besoins de la si-
tuation actuelle. Un de nos correspondants
nous écrit d'Andrinople que l'état des choses,
au point de vue de la sécurité des chré-
tiens, s'est amélioré par le seul fait qu'une
grande partie de la population musulmane
valide, et la plus turbulente, a été envoyée
sur les frontières de Serbie. Par contre, et
ce renseignement est à prendre en sérieuse
considération en présence des récents suc-
cès de l'armée serbe, l'opinion générale est
qu'en cas de revers de l'armée turque, le
fanatisme ottoman ne laissera pas pierre
sur pierre en Roumélie, par un procédé qui
ressemble à celui des bachi-bouzouks de la
Commune de Paris en 1874, avec lesquels
la populace turque a décidément quelques
rapports.

Il y a dans ces menaces de massacres,
s'ajoutant à tous les autres points noirs qui
s'amoncellent à l'horizon, une raison sé-
rieuse de plus de désirer que la victoire
serbe soit promptement suivie d'un armis-
tice et d'une paix équitable, qui permette à
la diplomatie, une fois cet incident vidé, de
se consacrer à la question essentielle et per-
manente : l'organisation d'un régime met-
tant les rayas à l'abri des abus de l'adminis-
tration turque ; pour être équitable, la paix
avec la Serbie devra tenir un compte exact

des faits militaires, et surtout elle ne devra
rien stipuler qui puisse être un germe de
conflit pour l'avenir. »

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux
préfets une circulaire pour leur rappeler
qu'au 1^{er} janvier prochain devra être mis en
vigueur le récent décret en vertu duquel les
percepteurs faisant fonctions de receveurs
municipaux pour les communes rurales re-
cevront des traitements fixes, dont le chiffre
sera réglé en prenant la moyenne des cinq
dernières années. Chaque traitement sera
fixé par un arrêté du préfet, sur la proposi-
tion du trésorier général.

Le ministre de la guerre vient de décider
qu'en présence des difficultés budgétaires
et de la date rapprochée de l'envoi des
réservistes dans certains corps, il ne serait
fait cette année aucun appel en armes des
fractions constituées de l'armée territoriale.

M. le général Changarnier est parti pour
Autun ; le général va assister aux manœuvres
d'automne, ou il a été personnellement
invité par le maréchal de Mac-Mahon.

On annonce de Contrexéville que le gé-
néral de Cisse n'a pu venir saluer le maréchal
de Mac-Mahon avant son départ pour Châ-
lons, vu l'aggravation de son état.

Par suite des deux élections du 27 août,
le nombre des membres de la Chambre des
députés s'élève actuellement à 528 sur 533
qui est le chiffre légal. Il y a encore deux

élections invalidées qu'il faut refaire : celle
de MM. Tron à Saint-Gaudens, et Peyrusse
à Auch. Il y a en outre trois sièges va-
cants par suite de décès, ceux de MM. Cé-
zanne à Embrun, Sébert à Senlis et Paray à
Cambrai.

Lundi soir, un président de comité élec-
toral radical, à Pontivy, en transmettant à
un député en ce moment à Paris le résultat
final de l'élection de dimanche, fit accom-
pagner de ces quatre mots suivants les chi-
fres acquis par M. de Mun : Bon pour une
réinvalidation.

Les députés radicaux viennent d'ouvrir
une campagne pour que partout où les con-
seils municipaux vont être remis en droit de
nommer leurs maires, les maires actuelle-
ment en exercice soient déposés et que
leurs fonctions soient conférées au premier
conseiller municipal inscrit.

M. Gambetta a été engagé par plusieurs
de ses amis à renoncer à son projet de voyage
à Londres, où il ne saurait être bien accueilli
par les républicains anglais.

Depuis que M. Gambetta est en butte aux
solicitations de ses électeurs, on lui a con-
seillé pour en finir de donner sa démission
de député et de déposer sa candidature à un
siège de sénateur inamovible.

M. Victor Hugo vient d'adresser à l'Europe
un appel en faveur de la Serbie.

Les journaux radicaux publient ce mani-
feste.

Le Rappel, qui reconnaît le grand poète
pour chef politique, et la Tribune elle-même
ont imprimé le document en bonne place ;

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SIGNE DE CAÏN.

(Suite.)

Il ne s'était écoulé que trois jours depuis mon
départ de la maison paternelle, quand, ayant quitté
depuis la veille le chemin de fer à son point d'ar-
rivée, une autre voiture m'amena à l'une des
portes de la ville où une nouvelle existence allait
commencer pour moi.

Sobre et ménager, les frais du voyage n'avaient
pas notablement entamé mes finances ; cependant,
à peine s'était-il passé une heure depuis que j'avais
mis pied à terre, que je me trouvais complètement
privé de ressources.

Voici comment ce malheur m'arriva :

Nous étions au matin ; j'avais soupé en grande
hâte la veille pour ne pas manquer la correspon-
dance du chemin de fer qui devait me conduire à
destination. Depuis longtemps mon estomac criait
famine, quand je m'aventurai dans la première
rue que je trouvais devant moi.

Je ne pouvais me présenter à jeun dans une
maison où, loin d'être attendu, je n'étais pas même
certain de trouver des gens disposés à me rece-
voir.

J'avisai un cabaret dont l'enseigne disait :

« On donne à boire et à manger. »

J'entrai dans la salle à manger du cabaret où
je m'affabai.

Quand j'eus apaisé ma faim, je me disposai à
payer mon écot. J'ouvris si maladroitement ma
bourse, que tout ce qu'elle contenait s'en échappa
et roula sur la table. Parmi la menue monnaie blan-
che, il y avait trois pièces d'or, ce qui fut remar-
qué par deux hommes qui buvaient à quelques
pas de moi.

Je m'empressai de remettre ce restant de mes
économies dans ma bourse, et, ayant payé ma
dépense, je sortis du cabaret, non sans m'être
informé auprès de la cabaretière du chemin qu'il
fallait suivre pour arriver à l'établissement de ser-
rurerie des frères Chevalier, ces cousins de notre
ancien contre-maître.

Je marchais depuis quelque temps dans la
direction qu'on m'avait indiquée, lorsque je m'en-
tendis appeler par des gens qui venaient à grands
pas derrière moi. Je reconnus les deux hommes
près de qui j'avais déjeuné.

— Petit, me dit l'un d'eux, quand ils m'eurent
rejoint, la cabaretière te fait faire fausse route ;

elle ne s'est pas souvenue que les frères Chevalier
ne demeurent plus au même endroit.

— Et savez-vous où ils sont maintenant ?

— Positivement, et comme nous avons af-
faire de ce côté-là, si tu le veux, nous allons t'y
conduire.

Pressé que j'étais d'arriver, j'acceptai cette
offre de service avec reconnaissance. Après maint
et maint détour, nous cheminâmes quelque temps
dans un quartier entièrement désert.

Mes guides, que je ne suivais plus qu'avec dé-
fiance, s'arrêtèrent devant une maison dont la porte
ouvrait sur une étroite et sombre allée.

— Ce ne peut pas être là ! m'écriai-je en
reculant.

Un bras vigoureux me retint sur place.

— Si fait, c'est là, me fut-il brutalement ré-
pondu.

— Comment ? chez les frères Chevalier ?

— Non, mais chez le commissaire, dont nous
sommes les agents ; tu vas lui dire qui tu es, d'où
tu viens, et à qui tu as volé cette bourse si bien
garnie d'or ?

— Elle est à moi ! répliquai-je indigné.

— C'est ce que nous allons savoir, dit en ric-
nant l'un de ces misérables. Et il fouilla lestement
mes poches, tandis que son complice, placé der-
rière moi, entravait mes jambes dans les siennes
en même temps qu'il serrait mes poignets dans

ses doigts afin de me rendre immobile ; de l'autre
main il me fermait la bouche pour m'empêcher de
crier.

Un violent coup de genou dans les reins, qui
m'envoya rouler sur le pavé, termina mon supplice.
Bien qu'étourdi du coup et de la chute, je n'avisai
pas perdu de vue les soi-disant agents de police : ils
étaient entrés précipitamment dans l'allée de la
maison ; je me hâtai de me relever pour les pour-
suivre en criant : Au voleur !

Mais cette allée, d'abord obscure, et qui s'é-
clairait subitement après avoir fait un coude, avait
une contre-issue : c'était un passage ouvert sur
une petite place où plusieurs rues venaient aboutir.

Ne sachant laquelle de ces rues je devais pren-
dre pour retrouver la trace de mes voleurs, je jetai
un regard désespéré autour de cette place, quand
mes yeux rencontrèrent une enseigne sur laquelle
je lus :

CHEVALIER FRÈRES, SERRURERS MÉCANICIENS.

Je venais d'être égaré, volé, meurtri de coups,
mais du moins j'étais au terme de mon voyage.

VI. — LES ÉTAPES DE L'ÉPIRATION.

Sur le point de me présenter chez les frères
Chevalier, j'eus un moment d'hésitation ; elle ne
tint pas devant la crainte d'errer longtemps à l'a-

les Droits de l'Homme l'ont mis un peu plus loin ; et la République française, qui n'a pas osé en refuser l'insertion, l'a relégué à la troisième page.

Malheureusement cette pièce est en prose, et même en prose des plus médiocres. Cela ne s'analyse pas, il suffit de citer quelques lignes :

« Il devient nécessaire d'appeler l'attention des gouvernements européens sur un fait tellement petit, à ce qu'il parait, que les gouvernements semblent ne point l'apercevoir. Ce fait, le voici : on assassine un peuple... Les nations ont au-dessus d'elles quelque chose qui est au-dessous d'elles, les gouvernements.

» Quand finira le martyre de cette héroïque petite nation ? Il est temps qu'il sorte de la civilisation une majestueuse défense d'aller plus loin.

» Cette défense d'aller plus loin, dans le crime, nous, les peuples, nous l'intimons aux gouvernements.

» ... L'avenir est un dieu traîné par des tigres. »

Voilà un échantillon philanthropico-politique de ce que peut écrire un grand poète qui se survit à lui-même ; voilà ce que produit aujourd'hui l'auteur des *Orientales*. Un de nos confrères parisiens demande si M. Victor Hugo vise à recueillir l'héritage de M. Gagne, qui vient de mourir. En vérité, il y a peu de différence entre Gagne s'offrant à faire le bonheur de l'humanité, et M. Victor Hugo intimant sa volonté aux gouvernements européens. Sérieusement, M. Victor Hugo croit-il avoir fait quelque chose d'utile aux Serbes ? C'est bien possible, et nous le plaignons sincèrement. A notre avis, il eût fait œuvre plus utile en envoyant une pièce de cent sous aux comités qui recueillent des dons pour les victimes de la guerre.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Malgré tout ce que l'on a pu dire et répéter, à propos des signatures illisibles, mises au bas de pièces importantes par certains fonctionnaires, il n'a pas été encore possible de corriger ces messieurs de cette petite faiblesse.

» Hier encore, dans un journal, qui, par sa publicité officielle, consacre la valeur d'un acte authentique, on lisait après la mention de l'enregistrement : *signé illisiblement*.

» Cette manière de traiter ainsi cavalièrement les actes nous paraît du dernier sans-gêne. Il y a cependant des ordonnances faites à ce propos. Quand donc messieurs les fonctionnaires se décideront-ils à les observer ? »

Et quand on pense que l'Etat, qui veut avoir le monopole des diplômes de capacité, a des fonctionnaires incapables d'écrire leurs noms lisiblement !

M. Calvinhac, qui a formé un pourvoi devant la cour suprême à la suite de la dé-

cision du conseil de préfecture qui a annulé son élection, se propose de se représenter de nouveau aux électeurs municipaux du faubourg Saint-Antoine, qui lui ont déjà laissé entendre qu'ils le rééliraient de nouveau, quelle que soit la décision du conseil d'Etat.

La mort vient de frapper presque en même temps un de nos plus illustres peintres, un de nos plus éminents ingénieurs, et un de nos plus grands musiciens. Le peintre est Fromentin qui fut le vrai peintre de l'Orient, et en même temps un écrivain de premier ordre, devant lequel allaient s'ouvrir les portes de l'Académie française.

L'ingénieur est M. de Franqueville, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics.

Quant au musicien, c'est M. Félicien David, l'auteur de *Lalla-Roukh* et du *Désert*. Voici, sur ce dernier, les lignes que nous trouvons dans un journal :

Depuis quelques jours, les nombreux amis de l'illustre compositeur avaient perdu tout espoir et d'heure en heure attendaient le dénouement fatal. C'est mardi à cinq heures que l'auteur de *Lalla-Roukh* a rendu le dernier soupir, dans cette villa de Saint-Germain, où il aimait chaque année, pendant l'été, à cultiver les rosiers, sa passion dominante après la musique.

L'école française perd en lui un de ses représentants les plus justement célèbres.

Né à Cadanel (Vaucluse) le 3 avril 1840, Félicien David était par conséquent âgé de soixante-six ans. On sait combien il eût à lutter avant de connaître le succès qui devait rendre son nom populaire. Son heure sonna avec le *Désert*, qui fit courir tout Paris au point que l'Opéra-Comique et les Italiens disputèrent l'œuvre nouvelle à la Société des concerts du Conservatoire. Puis vinrent *Christophe-Colomb*, *la Perle du Brésil*, *Herculanum* et *Lalla-Roukh* ; autant de triomphes pour le compositeur, qui lui ouvrirent en 1869 les portes de l'Institut, où il remplaça Hector Berlioz.

Félicien David était officier de la Légion d'Honneur depuis 1862.

Bientôt, il n'en restera plus ! Ils s'en vont, tous les vieux braves qui ont vu le grand homme ! Encore un qui vient de partir.

Michel Enjalbert, le doyen des organisés français, qui tenait l'orgue de Notre-Dame à la cérémonie du sacre de Napoléon I^{er}, vient de mourir à Yxeuilles.

Il était âgé de quatre-vingt-seize ans, et pendant toute sa vie, ce brave homme avait tenu les orgues. Retiré dans sa petite propriété d'Yxeuilles depuis plusieurs années, il avait doté l'église de sa commune d'un orgue qu'il tenait lui-même. Il était officier de la Légion d'Honneur.

L'un de ses fils est capitaine au 4^e cuirassiers et fut l'un de ceux qui chargea, à deux reprises différentes, contre les batteries prussiennes, dans la fameuse charge de Reischaffen.

réclamer de notre vieux contre-maître, Claude Morsant, pour qu'il consentit à me recevoir sans autre information.

« Tu m'as peut-être dit vrai, reprit-il quand j'eus cessé de parler ; d'ailleurs, il m'importe peu d'en être ou non certain ; que tu viennes de là ou d'autre part, au nom du cousin ou du diable, je m'en moque ; l'essentiel pour moi c'est que tu fasses mon affaire. Je te prends à l'essai pour huit jours ; si tu me conviens, nous continuerons ensemble ; sinon, je te montrerai la porte et tu n'auras qu'à filer bien vite. C'est dit, mets habit bas et va tirer le soufflet de la forge.

» Heureux du résultat de ma démarche, je me disposais à obéir, quand j'entendis à quelques pas le bruit d'une main qui tombait sur une joue, puis, aussitôt après, un cri de douleur.

« Le patron, vers qui je m'étais retourné, dit en riant de mon air inquiet :

« C'est l'usage de la maison : on cogne sur les apprentis ici ; te voilà prévenu, il faudra t'y faire.

« Oui, si cela m'est possible, pensai-je amèrement ; j'y tâcherai du moins.

» J'étais mon habit, et forcément résigné à mon sort, j'allai remplacer à la forge un troisième apprenti qui tirait le soufflet.

» Fils d'un maître de forges, élevé dans un milieu industriel, j'avais sur les autres enfants, au

Le correspondant alsacien du *Salut public*, de Lyon, lui expose une méthode assez ingénieuse, adoptée par les Allemands pour germaniser Strasbourg, la cité qui s'est héroïquement défendue et qui a passé dans le deuil l'anniversaire du jour où la fortune des armes la livra aux soldats de Guillaume.

Voici quel est le système prussien qui doit assurer à Strasbourg, restée française de cœur, une population selon les vœux de l'empereur allemand :

Une clinique d'accouchement a été fondée à Strasbourg depuis l'annexion, et c'est certainement celle qui a été la plus fréquentée, même en la comparant à celle de Paris. En voici la raison : le gouvernement allemand, à la piste de tous les trucs pour arriver à ses fins, a imaginé de faire appel à toutes les dames d'outre-Rhin, surtout à celles dont la vertu est trop facile, et de leur payer les frais de voyage et de séjour pour venir accoucher à Strasbourg. Les enfants sont inscrits sur le registre de l'état civil et forment ainsi une population factice.

Cet appel a un succès énorme, et voilà pourquoi la clinique de Strasbourg est la plus recherchée de toutes les cliniques, et la population de Strasbourg n'a pas diminué depuis la guerre !

Etranger.

ALLEMAGNE.

Sous ce titre : *le Comte d'Arnim*, la *Gazette d'Augsbourg* publie une correspondance de Berlin qui contient les curieux renseignements qu'on va lire et qui vont bien étonner le public français :

« Les avocats du comte d'Arnim ont cherché à apprendre à quelle époque M. Thiers sera interrogé par le tribunal français. Ils auraient l'intention, dans le cas où le juge français n'avertirait pas leur client du jour fixé pour l'interrogatoire, de s'adresser au ministre des affaires étrangères pour obtenir que M. d'Arnim soit cité en même temps que M. Thiers.

» A la vérité, l'ancien président de la République française a déclaré qu'il n'avait rien à dire, soit en faveur, soit en défaveur de l'accusé ; mais les avocats croient que par les questions que le comte adresserait à M. Thiers bien des faits obscurs s'éclairciraient.

» On sait que les débats de la cour suprême s'ouvriront le 5 octobre prochain ; il s'ensuit que l'interrogatoire de M. Thiers devra avoir lieu au plus tard dans le courant du mois prochain. »

TURQUIE.

Plusieurs journaux publient, d'après le *Mémorial diplomatique*, de prétendus documents bulgares très-secrets qu'un chef turc aurait eu la bonne chance de saisir tout à point sur divers insurgés. Ces documents secrets que les chefs bulgares ont eu la singulière précaution de faire copier ou impri-

début de l'apprentissage, l'avantage de ne pas me trouver dépaycé dans un atelier de serrurerie ; je savais le nom de tous les outils et j'en connaissais l'emploi ; il ne me restait plus à acquiescer à l'habitude du maniement, et, pour quelques-uns, la force de m'en servir.

» Ces premières connaissances du métier, puisées dans l'atelier de mon père, ne devaient pas me garantir contre les brutalités du maître et de ses compagnons.

» Dans cette maison, où l'enseignement se pratiquait à coups de poing, je n'avais de bons moments que lorsqu'on me disait : — C'est à ton tour maintenant de faire le chien de l'aveugle.

» Cet aveugle, c'était l'aîné des deux frères Chevalier. Les parcelles étincelantes d'une barre de fer rougie à blanc lui avaient autrefois brûlé les yeux.

» Solidement bâti comme son frère, la porte de la vue, qui ne lui permettait plus de s'employer utilement à l'atelier, ne laissait cependant pas ses doigts inactifs. Il avait le génie de l'invention, et, ne pouvant plus dessiner les modèles qu'il imaginait, il les représentait par des découpures en papier.

» Telle était son occupation journalière ; il y consacrait de longues matinées ; puis, le besoin de se mouvoir se faisant impérieusement sentir, il descendait à la boutique et désignait lui-même

mer et distribuer en nombre, établis avec un grand luxe de détails que les Bulgares se proposaient, pour faire niches aux Turcs, de ruiner de fond en comble les récoltes, d'égorger les bestiaux, de détruire les habitants, les chrétiens, de massacrer les musulmans, et d'emprisonner ou déporter ceux qu'on ne tuerait pas.

Ces instructions sont rédigées par deux des et par réponses, et ce dialogue se poursuit pendant deux colonnes. Il est impossible de prendre de telles pièces au sérieux. D'abord les conspirateurs n'ont pas pu ou imprimé ; ensuite, si barbares qu'ils puissent être, ils comprennent que pour rendre un pays favorable, il ne faut pas le trouver des ressources, le soulever et le naient pas cela, ils sauraient très-bien quelques bandes d'insurgés ne peuvent s'emparer d'une quantité de villes pour incendier, ni transporter par centaines de mille les habitants des campagnes en sûr pour les y tenir prisonniers.

Les Turcs, par ces sottises inventées sans doute voulu prouver que les atrocités commises par eux en Bulgarie n'ont été qu'appliquer le programme même des Bulgares. Leur preuve passe la mesure. On croira pas aux projets par trop fous qu'ils prêtent aux insurgés, et l'on n'oubliera pas qu'ils ont commis, en y joignant des atrocités particulières, tous les crimes que accusent leurs ennemis d'avoir prémédités.

Voici, d'après les *Tablettes d'un Spectateur* qui ont parfois de l'imagination ; la note que les ministres serbes auraient remise au représentant des puissances pour demander l'armistice et la paix :

« Le prince de Serbie, ayant convoqué M.M. les représentants des puissances serbes, leur a déclaré que le gouvernement serbe, voulant se conformer aux vœux de ces mêmes puissances, et désireux de se rétablir les bons rapports entre la Sublime-Porte et la principauté, sollicite les bons offices pour amener la cessation des hostilités.

» Son Altesse a ajouté qu'elle considère comme un devoir de conscience de demander en même temps les bons offices des puissances pour la cessation des hostilités entre la Sublime-Porte et le Monténégro, la cessation partielle n'étant pas de nature à conduire au but que l'on se propose. »

A ces propositions transmises à Constantinople, le grand-vizir aurait répondu que la Sublime-Porte voulait bien s'entendre sur les conditions de la paix, mais refusait d'accorder d'abord l'armistice.

Les affaires de Crète prennent une allure de plus en plus inquiétante. D'après un télégramme d'Athènes, l'effervescence que nous signalions dans un de nos numéros précédents se serait traduite par une rencontre à main armée entre ottomans et chrétiens. Le gouverneur, Resouf-pacha, a

l'apprenti qui devait ce jour-là lui servir de guide dans la promenade nécessaire à sa santé, et qui prolongeait presque toujours hors la ville.

» Quel que fût celui de nous sur qui tombait le choix, le patron ne faisait aucune objection.

» Cet homme irascible et violent devenait tout à coup doux et facile dès que l'aveugle avait primé un besoin ou témoigné un désir.

» Un accord parfait régnait entre les deux frères, et si parfois l'un élevait la voix devant l'autre, ce n'était pas le voyant qui parlait le plus haut.

» Habitué depuis l'enfance à reconnaître la supériorité de son aîné, dont il était l'élève, il portait à son respect pour celui qu'il considérait toujours comme le chef de la maison les égards et les soins affectueux dus au malheur.

» Quelle leçon et quel reproche pour moi dans cet exemple d'amour fraternel !

» J'eus souvent la preuve que chez les frères Chevalier il valait mieux désobéir au rude patron que de donner le plus léger motif de plainte à l'aveugle : on était moins battu.

(La fin au prochain numéro.)

mandé l'appui de la flotte commandée par Khobart pacha.
Les journaux grecs annoncent que M. Koundouriotis, ambassadeur de Grèce, aurait communiqué à la Porte, de la part de son gouvernement, un télégramme dont voici à peu près la teneur :

« Si la Porte répond négativement aux demandes de réformes des Candiotes, ceux-ci courront aux armes. Par suite, des soulèvements sont à craindre en Epire et en Thessalie ; dans cette occurrence, la Grèce se verrait forcée de secourir ses conationaux. Le gouvernement du roi Georges désire le maintien de la paix, mais il ne pourrait résister à un entraînement de l'opinion. Nous vous engageons donc à réfléchir sur l'imminence du péril ; car nous rejetons toute responsabilité dans les événements qui pourraient se produire. »

Sans examiner dans quelle mesure la Grèce pourrait lutter avec la Turquie, il est évident que l'immixtion de l'élément grec dans le conflit oriental mettrait le comble à la confusion et pourrait préparer à la question d'Orient une solution plus radicale qu'on ne parait s'y attendre. La Porte, par sa conduite en Crète, vient de mettre le comble à ses maladresses ; elle veut nous quitter en dépit de ceux qui, bon gré, mal gré, la soutiennent ; mais, en parlant, elle ne veut pas même laisser à l'Europe le seul dédommagement qu'elle pût lui offrir : le détachement des Grecs des intérêts slaves.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans la liste des personnes qui viennent d'obtenir des récompenses pour actes de dévouement, nous remarquons : M. Lesturgie, ouvrier pâtissier à Saumur, M. Delabre, employé au chemin de fer à Saumur, et le jeune Boussin, âgé de 15 ans, apprenti chapelier aux Rosiers, lesquels ont reçu chacun une médaille d'argent.

LES RÉSERVISTES.

Le roulement est maintenant organisé d'une façon très-complète en ce qui concerne les jeunes gens appartenant à la réserve de l'armée active ; on sait que les réservistes doivent être appelés deux fois pendant leurs quatre années de réserve ; mais, par suite de circonstances particulières, les trois classes 1867, 1868 et 1870 ne pourront l'être qu'une seule fois.

Voici, du reste, pour une période de sept années, à compter de l'année prochaine, quelles seront les classes de réservistes exercées :

- En 1877, la classe 70 ;
- En 1878, les classes 69 et 71 ;
- En 1879, la classe 72 ;
- En 1880, les classes 71 et 73 ;
- En 1881, les classes 72 et 74 ;
- En 1882, les classes 73 et 75 ;
- En 1883, les classes 74 et 76.

Et ainsi de suite, régulièrement, toutes les classes étant, à partir de 1880, convoquées dans la deuxième et la quatrième année de leur temps de réserve.

Nous avons dit que le Conseil général de Maine-et-Loire avait maintenu, à la majorité de 22 voix contre 9, le sectionnement de la ville d'Angers en seize sections électorales, lequel donne aux divers quartiers de la ville une représentation égale au sein du Conseil municipal.

M. le président a mis aux voix un amendement demandant le retour au sectionnement en sept parties.

Les auteurs de l'amendement ont demandé le scrutin public.

Ont voté pour : MM. Bury, Petoni, Max Richard, Juchault, Mailié, Grimoux, Benoist, Abellard, Gaillard.

Il y avait trente-un votants.

Ont voté contre : MM. Berger, Guibourg, Janvier de la Motte, Oriolle, Grignon, Gigot, de Terves, Arnous-Rivière, de Chemellier, Richou, comte de Civrac, de Mieulle, Camille Richard, de Soland, Mayaud, du Reau, vicomte de la Bourdonnaye, général d'Andigné, de Cambourg, Gennevraye, comte de Mailié, Bruas.

M. Chevallier n'a pas pris part au vote.

Dimanche 3 septembre, la chasse s'ouvrira dans trente départements, parmi les-

quels se trouvent ceux de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres et Vendée.

Dans la Mayenne, la chasse sera ouverte le 10 septembre, et, dans l'Ille-et-Vilaine, le 24 du même mois.

On sait que, depuis la loi du 9 juin 1875, qui a soumis à la taxe unique sur les boissons les agglomérations de 10,000 âmes et au-dessus, les receveurs municipaux d'octroi ont à percevoir, outre le droit d'entrée qu'ils encaissent déjà pour le compte de l'Etat, le droit de détail compris dans la taxe unique et le droit de circulation exigible à l'arrivée. Cette charge nouvelle, imposée sans compensation au personnel rémunéré par la ville, avait donné lieu de la part de celle-ci à des réclamations nombreuses.

Nous apprenons que le ministre des finances a décidé qu'il serait fait droit, dans une certaine mesure, à ces réclamations. Il a mis à la disposition de l'administration des contributions indirectes, sur les crédits supplémentaires votés dernièrement par la Chambre, une somme de 450,000 fr., qui sera distribuée en indemnités aux receveurs et préposés municipaux dont le service de perception a été particulièrement surchargé par suite de la nouvelle législation.

Mathieu de la Drôme, qui avait si bien prédit les dernières pluies, vient d'adresser aux journaux la dépêche suivante :

« Après les chaleurs caniculaires que j'avais prédites, sont venues, le 19, conformément à mes prédictions, les pluies torrentielles dans le Dauphiné, le Vivarais, le Languedoc, avec vent et coups de tonnerre. » L'éte est fini. Une série de pluies est à redouter. »

Il n'est pas consolant, ce Nostradamus dauphinois !

Un nouveau journal vient de faire son apparition à Thouars : *Le Thouarsais*, journal littéraire, commercial, industriel, agricole et d'annonces, paraissant tous les dimanches.

PRÉCAUTIONS HYGIÉNIQUES POUR LES GRANDES MANŒUVRES.

Pour les grandes manœuvres, nos soldats et nos réservistes vont avoir à supporter des marches longues et pénibles ; il est utile, en conséquence, de rappeler les précautions hygiéniques à prendre.

Emporter seulement le strict nécessaire et avoir de bonnes chaussures, voilà tout d'abord des conditions essentielles.

Une fois bien chaussé, que l'homme ait soin de frotter ses pieds avec du suif fondu, ou avec un mélange de graisse et d'alcool camphré, s'ils sont écorchés et enflés. Si les ampoules viennent, il suffit de les ouvrir en y passant une aiguille avec un bout de fil que l'on y laisse. On se repose et, le lendemain matin, l'ampoule n'existe plus.

La ceinture de flanelle est un excellent préservatif. Portée sur le ventre, elle prévient et arrête les coliques, la diarrhée, les débuts de la dysenterie et les douleurs rhumatismales. Elle est indispensable pour coucher sous la tente. On peut ne pas garder continuellement la flanelle, si on ne veut pas y habituer le peau. Mais il faut absolument la mettre lorsqu'on doit faire des exercices fatigants, ou pour préserver le corps de changements de température trop brusques.

Le matin, on prend le café. Il est bon d'y mêler une certaine quantité de pain ou de biscuit ; autrement l'estomac pourrait se trouver fatigué. On se met en route. La grande halte se fait environ à moitié chemin ; sa durée est d'une heure. Il faut en profiter pour manger son pain avec un morceau de viande conservé de la veille.

C'est surtout après la grande halte que la soif se fait vivement sentir. Aussi, les soldats cherchent à se débarrasser pour aller boire à la première source ; cela les épuise et les rend malades. Il ne faut pas trop boire, et il faut surtout choisir sa boisson. La meilleure est du café coupé d'eau. Cette boisson, en effet, est très-propre à calmer la soif.

Nous dirons ici un mot de l'eau-de-vie, dont le soldat fait souvent un usage exagéré. D'après le général de Brack, l'usage modéré de cette boisson peut être avantageux dans plusieurs circonstances du service, elle convient particulièrement pendant les nuits froides et humides. Pendant les chaleurs,

elle est également utile dans les marches, et dans les grandes manœuvres, pour tonifier l'individu et arrêter les sueurs abondantes qui épuisent les forces ou qui rendent le refroidissement extrêmement dangereux ; mais dans ce dernier cas, il faut mêler une partie d'eau-de-vie avec six à sept fois autant d'eau. Cette boisson est excellente.

Après une marche ou une manœuvre, nos soldats ou nos réservistes pourront se trouver très-fatigués. Malgré cela, ils doivent éviter à tout prix de se jeter sur l'herbe le soir. L'imprudent qui s'y endormirait pourrait se réveiller perclus de rhumatismes, ou atteint d'une fluxion de poitrine.

Si l'on doit camper, il faut avoir soin d'entourer la tente d'une rigole et de bien assujettir les pieux ; faute de cette précaution, s'il survenait un orage, on risquerait de s'éveiller dans une vraie mare d'eau.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique du 32^e régiment d'infanterie.

Directeur : M. FAYRE-DANNE.

Concert du dimanche 3 septembre 1876, à 7 heures 1/2 du soir.

Programme.

- | | |
|---|------------|
| 1 ^o Le Mousse..... | Pirouelle. |
| 2 ^o Jubel, ouverture..... | Flotow. |
| 3 ^o Fantaisie sur l'Ombre..... | Flotow. |
| 4 ^o Mosaïque sur Fleur de Thé..... | Lecocq. |
| 5 ^o Marie-Cécile, valse..... | Pirouelle. |
| 6 ^o Une Nuit au Mont-des-Moulins, polka..... | Secat. |

Tribunaux.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR UN GARDIEN DE LA ROQUETTE.

Presque tous les détenus des maisons centrales désirent voir transformer leur peine en celle des travaux forcés afin d'être envoyés dans la Nouvelle-Calédonie. Quelques-uns ne reculent pas devant un nouveau crime pour atteindre leur but. Joseph Jourdain, condamné trois fois pour vol, avait été transféré dans la maison de réclusion de Clairvaux. Là, il frappa l'un de ses camarades et fut condamné, de ce chef, à cinq ans de prison en 1872, sa haine se porta alors plus spécialement contre les gardiens ; il blessa grièvement l'un d'eux en 1876, ayant appelé du jugement du tribunal de Bar-sur-Aube qui l'avait condamné pour ce fait à une nouvelle peine de cinq années d'emprisonnement, il fut transféré à Paris, et après un arrêté confirmatif intervenu le 10 mai dernier, il fut placé au dépôt des condamnés en attendant qu'il fut réintégré à Clairvaux.

A peine était-il entré à la prison de la Roquette qu'il manifesta l'intention de tuer un gardien, espérant que ce nouveau crime le conduirait à la Nouvelle-Calédonie, qu'il préférait au séjour d'une maison centrale.

Dans ce but il s'empara d'une paire de ciseaux, la dévissa, jeta l'une des branches dans un égout, et conserva la plus tranchante. Puis il attendit pendant trois jours le moment propice.

Le 22 mai, vers neuf heures un quart, tandis que trois cent soixante détenus étaient en récréation dans le préau, sous la surveillance de six gardiens, Jourdain s'élança tout à coup sur le gardien Maurer, et lui enfonça son arme dans le dos en criant : « Tu ne feras plus de mistouffles ! Le premier qui approche, je lui plante ça ! » Trois gardiens accoururent, aidés par le sieur Coster, le seul détenu qui leur ait prêté main forte, ils parvinrent à acculer ce forcené contre un mur et à arracher de son doigt l'anneau des ciseaux, qu'il y avait passé pour le tenir plus fortement. Deux d'entre eux furent blessés dans la lutte et étaient couverts de sang.

Maurer a été longtemps à se rétablir ; il s'en est fallu de peu que le poumon ne fût atteint et que la blessure ne fût mortelle.

Jourdain, avec un cynisme révoltant, n'a, depuis sa première heure jusqu'à la fin de l'instruction, manifesté qu'un seul regret, celui de n'avoir pas réussi à tuer Maurer, contre lequel il n'avait aucun prétexte d'animosité ; il reconnaît avoir prémédité un crime et avoir gardé pendant plusieurs jours son arme à défaut d'un tire-point qu'il eût préféré, dit-il, parce qu'il eût été plus sûr de tuer et de se défendre ensuite.

Traduit samedi devant la cour d'assises de la Seine, il conserve le cynisme dont il a fait preuve depuis le crime. Il se plaint avec amertume des mauvais traitements infligés aux détenus.

Le directeur de la Roquette déclare que le

gardien Maurer est un bon serviteur qui n'a jamais maltraité aucun détenu.

Le jury a écarté la préméditation et accordé des circonstances atténuantes.

Jourdain a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Faits divers.

Les portes du couvent de la Trappe viennent de se fermer sur un des plus grands noms de France : Charles de Courteille, marquis de Chavenay.

Charles de Chavenay fut pendant la guerre un des héros de Reischaffen. Blessé dans Morsbronn, il rallia des escadrons et continua à sabrer à droite et à gauche. Epuisé, il tombe de son cheval, et, laissé pour mort dans la rue Saint-Philippe, il allait être enterré avec ses malheureux compagnons, lorsqu'on s'aperçut qu'il vivait encore. Emmené prisonnier, il s'évade de sa prison et vient prendre du service dans l'armée de la Loire. Au combat de Beaune-la-Rolande, il est de nouveau blessé et fait prisonnier.

A son retour de captivité, Charles de Courteille de Chavenay apprit la mort de sa femme, qui avait été victime de son dévouement en soignant les blessés.

Son père avait été tué au combat de Patay. Il ne restait plus qu'une victime à immoler ; aujourd'hui, le sacrifice est complet.

On juge un affreux gredin coupable d'assassinat.

Notre homme avoue du reste son crime sans hésitation.

Bien mieux, dans le cours du procès, il avoue un, deux autres crimes dont on ne le soupçonnait pas.

Tout cela n'empêche point le jury de rapporter un verdict mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

C'est à n'y rien comprendre ! s'écriait quelqu'un en apprenant ce résultat. Qu'a-t-on pu trouver pour excuser ce gredin ?

— Mon Dieu ! a répliqué un ennemi de la peine de mort, il a fait tant d'aveux !

Dernières Nouvelles.

Belgrade, 31 août, 9 h. 30, mat.

Un télégramme du général Tcherniaeff, reçu par le gouvernement Serbe, annonce que l'armée serbe a refoulé les troupes sur la rive droite de la Morava, tous les retranchements turcs ont été pris et occupés par les Serbes.

Les dernières nouvelles reçues ici du prince Nikita portent que les Monténégrins se sont avancés jusque sous les murs de la forteresse turque de Podgoritza. La poudrière de cette forteresse a sauté.

Belgrade, 31 août.

Les Turcs ont été battus, hier, sur la rive droite de la Morava et refoulés en désordre sur le territoire turc. En se retirant, ils ont détruit les ponts qu'ils avaient jetés sur la Morava. Les Serbes les ont poursuivis et se sont emparés de plusieurs de leurs retranchements.

Constantinople, 31 août.

Dans un conseil auquel ont pris part les grands dignitaires de l'empire, le prince Abdul-Hamid a été proclamé sultan en remplacement de Mourad V. (Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Monsieur le Rédacteur.

J'ai soixante-trois ans et je viens d'être guérie sans opération d'un cancer du sein dans la maison de santé du Dr Cabaret, rue d'Armaille, 49, à Paris. J'y ai rencontré M^{me} Blot, d'Argenteuil (Yonne), qui a été aussi guérie sans opération d'une tumeur cancéreuse, déjà opérée, à la ceinture ; M^{me} Marie Guérive, pensionnaire aux Incurables des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, avenue du Roule, 30, à Neuilly-sur-Seine, a obtenu comme moi la guérison d'un cancer très-grave du nez ; M^{me} Vaillant, rue Neuve-Coquenard, 19, à Paris, a été aussi guérie sans opération d'un cancer du sein.

Je suis heureuse de faire connaître ces guérisons, pensant que beaucoup de malades, désespérés comme je l'étais, retrouveront la santé dans cette maison.

A. VERCOLIER,

3, place du Marché, à Saint-Denis (Seine).

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS — rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

ballant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nau-sées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'en-fance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur profes-seur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pul-monaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

lalion d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colo-nel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shor-land, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde-cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou envi-ron 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Sau-mur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M. Gon-drand, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier; M. Normandine, rue Saint-Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin.

| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
|-----------------------|--|-----------------------|--|
| 6 h. 20 m. matin. | | 10 h. 30 m. matin. | |
| 11 — 30 — | | 4 — 30 — soir. | |
| 1 — 30 — soir. | | 9 — 7 — | |
| 7 — 40 — | | 11 — 41 — | |
| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
| 5 h. 50 m. matin. | | 9 h. 37 m. matin. | |
| 10 — 45 — | | 3 — 30 — soir. | |
| 12 — 30 — soir. | | 7 — 39 — | |
| 6 — 20 — | | 11 — 18 — | |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT 1876.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | |
|--------------------------------------|--------|---------|----|---|--------|---------|----|----------------------|-------------------------|---------|----|---|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | |
| 3 % jouissance décembre. | 71 | 80 | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 752 | 50 | 2 | 50 | 712 | 50 | 2 | |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. | 104 | 10 | » | Crédit Mobilier | 192 | 50 | 7 | 50 | 645 | 50 | 15 | |
| 5 % jouiss. novembre. | 106 | 03 | » | Crédit Foncier d'Autriche | 482 | 50 | 2 | 50 | 595 | » | » | |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 490 | » | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 428 | 50 | 2 | 50 | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 228 | 50 | » | Est, jouissance nov. | 635 | » | » | Orléans | 392 | » | » | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 495 | 50 | » | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 1013 | 75 | 3 | 75 | Paris-Lyon-Méditerranée | 329 | 50 | » |
| — 1865, 4 % | 514 | » | » | Midi, jouissance juillet. | 790 | » | » | Est | 330 | » | » | |
| — 1869, 3 % | 375 | » | » | Nord, jouissance juillet. | 1292 | 50 | » | Nord | 334 | » | » | |
| — 1871, 3 % | 362 | 50 | » | Orléans, jouissance octobre. | 1100 | » | 30 | Ouest | 329 | 50 | » | |
| — 1875, 4 % | 407 | 50 | » | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. | 695 | » | 1 | Midi | 328 | » | » | |
| Banque de France, j. juillet. | 3705 | » | 10 | Compagnie parisienne du Gaz. | 1400 | » | » | Deux-Charentes | 319 | » | » | |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 602 | 50 | » | Société Immobilière, j. janv. | 24 | » | 25 | Vendée | 202 | » | » | |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 382 | 50 | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 313 | » | 5 | Canal de Suez | 537 | 50 | » | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 335 | » | » | | | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 745 | » | 10 | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

| Départs de Saumur vers Angers. | | Départs de Saumur vers Tours. | |
|---|--|---|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | | 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | |
| 6 — 45 — | | 8 — 20 — | |
| 9 — 1 — | | 9 — 41 — | |
| 1 — 37 — | | 13 — 38 — | |
| 4 — 10 — | | 4 — 44 — | |
| 7 — 17 — | | 10 — 28 — | |
| 10 — 37 — | | | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

Séparation de corps.

D'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le dix-neuf août mil huit cent soixante-seize, enregistré; Entre M^{me} Joséphine Gaucher, épouse de M. Pierre Thibault, propriétaire-cultivateur, demeurant à Bizay, commune d'Épieds; Demanderesse, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire; Et M. Pierre Thibault, sus-nommé, propriétaire-cultivateur, demeurant à Bizay, commune d'Épieds; Défendeur, ayant pour avoué constitué M^e Albert; Il résulte que ladite dame Thibault a été séparée de corps et de biens d'avec son mari. Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné. (435) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^e MAURICE, avoué à Chinon, Et de M^e ROBIN, notaire à Richelieu (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le lundi 11 septembre 1876, heure de midi. En l'étude de M^e ROBIN, notaire à Richelieu.

LE CHATEAU DE BACHÉ

ET SES DÉPENDANCES Sis commune d'Assay (Indre-et-Loire), et, par extension, en celles de Pouant et Céaux (Vienne). Elles consistent en ONZE FERMES Contenance totale : 421 hectares 56 ares 78 centiares. Mise à prix : 370,000 francs. On adjugera sur une seule enchère.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 17 septembre 1876, à midi, 1^o JARDIN, à Saumur, rue du Petit-Pré, clos de murs; 2^o DEUX PRÉS, dans la prairie de Bron, commune du Condray; Le tout dépendant de la succession de M. Jean Nicier. S'adresser à M^e CLOUARD. (436)

Etude de M^e JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1877,

LA FERME DE LA GAGNERIE

Située commune de Saint-Clément-des-Levées, Actuellement exploitée par le sieur Chevré-Haudchault, d'une contenance de 7 hectares 99 ares 5 centiares. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DEGREGZ. (425)

Etude de M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS, Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE COMMERCE DE SABOTIER

Parfaitement pourvu et achalandé, Aux bourg et commune de Saint-Léger, sur la place publique. La cession comprendra en même temps la location, pour neuf années, de la maison où s'exploite ce fonds de commerce, se composant d'un atelier, d'une cave et d'appartements distribués d'une façon convenable, pouvant servir, en outre du logement, à un débit de vins, café et liqueurs. S'adresser audit M^e DELALANDE, notaire. (431)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE, En totalité ou par parties.

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55. Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés. S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190) Le Maire de la commune de Méron, canton de Montreuil-Bellay, informe que la chasse est interdite sur toute l'étendue de sa commune. (417)

Etude de M^e JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

UNE MAISON DE CAMPAGNE Très-agréablement située, Voisine de la Loire et à 500 mètres de la station de Saint-Clément-des-Levées. Vastes jardins, charmilles et réserves; Cours, écuries, remises et bâtiments de servitudes de toute sorte. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. (424)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur. Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

LA CHASSE

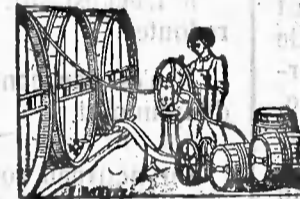
est expressément réservée sur la propriété de la Bibardière, communes d'Allonnes et de Vivy. (432)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

NOUVEAU CHAUFFAGE MOUSSERON

20, B^{is} des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS. Foyers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poêles, Brazeros sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.



POMPE ROTATIVE

DE J. MORET & BROQUET Usine et bureaux, 121, r. Oberkampf, Paris Pour le soutirage et le transvasement des vins, huiles, bières, essences, et tous liquides. La Seule adoptée par toute l'industrie vinicole. Débit selon le N^o de 2 à 80,000 litres par heure. Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les Vins PROSPÉRIUS FRANCO. — VENTE A GARANTIE.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (103)

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE Par M. l'abbé MERIT, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

Sous presse, pour paraître prochainement :

LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES

Par l'abbé PEYRE. Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière, telle est la division de ce volume qui, en mille pages, renfermera le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles. Prières du matin et du soir, Méditation, Examen, Chapelet, Indulgences, Exercice pour chaque jour de la semaine, Ordinaire de la Messe, Vêpres, Complies, Saluts, dévotions de chaque mois, Offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, Vêpres et Messes des morts, Vies de tous les Saints du Calendrier romain; Baptême, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage et Extrême-Onction. Ce livre, qu'on pourrait appeler le *totum des fidèles*, est à la fois un paroissien, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un sermonnaire, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété.

Prix franco : Broché, 5 fr.; relié basane, 6 fr. Il sera accordé sur les prix établis 25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs, et le 13^e gratis. S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célyran, par Coursan (Aude).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,